

ENTRETIEN DES LOCAUX EN ESMS

Septembre 2025



DÉFINITION

❑ **Entretien des locaux :**

Se sont les **étapes de nettoyage-désinfection** permettant **une maîtrise du niveau de contamination microbienne de l'environnement**

❑ En pratique ,le terme **bionettoyage** est utilisé pour désigner les **opérations d'entretien des locaux.**

DÉFINITION

□ Le bionettoyage :

Procédé destiné à **réduire la contamination biologique des surfaces.**

Il utilise un **produit détergent-désinfectant en une seule opération.**

Il est obtenu par la combinaison en 3 temps :

- ✓ D'un **nettoyage** (détergent)
- ✓ D'un **rinçage** (évacuation des salissures et des produits utilisés)
- ✓ D'une **application d'un désinfectant.**

Bionettoyage=nettoyage+ désinfection en une seule opération

OBJECTIF



Maintenir un niveau de propreté:

- Cadre de vie agréable
- Meilleures conditions de travail

Le
bionettoyage

Maitriser la contamination de l'environnement

Contribuer à la prévention des infections

LA CONTAMINATION DE L'ENVIRONNEMENT

L'environnement (surfaces, mobilier, matériel...) est contaminé par de nombreux agents infectieux:

- ☑ Bactéries
- ☑ Virus
- ☑ Champignons
- ☑ Levures



LA CONTAMINATION DES MAINS

❑ Nos mains sont en contact permanent avec:

☑ L'environnement (objets, matériel, mobilier...)

☑ Les usagers, les collègues...

❑ Elles deviennent le support d'agents infectieux que l'on peut transmettre.



LA TRANSMISSION CROISÉE

- Nombreuses sont les preuves quant au **rôle que les surfaces et l'environnement** jouent dans la **transmission des infections associées aux soins**

La **transmission croisée** peut se faire :

- ▶ **De façon indirecte par les mains des professionnels**, au contact des surfaces contaminées : poignées, équipements, plans de travail, mobiliers...
- ▶ **De directe les patients se contaminent au contact des mêmes surfaces et des sanitaires**

PRÉVENTION DE LA CONTAMINATION DE L'ENVIRONNEMENT



Pour lutter contre la
contamination
de l'environnement
=> **L'hygiène des mains** et
=> **Le bionettoyage**



Recommandations à destination des responsables concernant l'entretien des locaux

- ▶ Désigner un(e) responsable de l'entretien des locaux, formé(e) aux techniques d'entretien des locaux, pour assurer l'encadrement des activités
- ▶ Former, obligatoirement, le personnel nouvellement embauché
- ▶ Tracer la formation et l'évaluation des pratiques professionnelles des agents.
- ▶ Réactualiser les connaissances de chaque agent concerné tous les 2 à 3 ans
- ▶ Élaborer et diffuser le protocole « entretien des locaux ».
- ▶ S'assurer qu'ils en ont pris connaissance (émargement daté) et qu'ils le consultent

Recommandations à destination des responsables concernant l'entretien des locaux

- ▶ Développer le concept de développement durable dans le choix des produits et techniques d'entretien
- ▶ Organiser, répartir, planifier et tracer les activités.
- ▶ Contrôler les activités et la qualité de l'entretien.
- ▶ Évaluer les pratiques professionnelles.
- ▶ Mettre à disposition des agents concernés des équipements de protection individuelle afin de se protéger vis-à-vis des produits chimiques et liquides
- ▶ Limiter les produits d'entretien et éviter les doublons

ENJEU INSTITUTIONNELLE DE L'ENTRETIEN DES LOCAUX

Elaborer et diffuser d'une politique institutionnelle relative au bionettoyage pour une valorisation de la fonction auprès des instances et des professionnels

Reconnaitre et valoriser la fonction « Entretien des locaux » au sein de l'établissement

L'entretien des locaux **concourt l'hygiène générale, la confiance et l'attractivité extérieure de l'établissement**



Consignes à destination des agents du service

- ▶ Prendre connaissance du protocole de l'entretien des locaux
- ▶ Respecter les précautions standard:
 - ✓ Tenue professionnelle conforme,
 - ✓ Port des équipements de protection individuelle(EPI)
 - ✓ Hygiène des mains(HDM)
 - ✓ Gestion de l'environnement
- ▶ Respecter les consignes de sécurité :
 - ✓ Ne jamais mélanger des produits différents (inactivation et toxicité des produits).
 - ✓ Respecter le dosage des produits

LES PRÉREQUIS AU BIONETTOYAGE

- La tenue professionnelle
 - ✓ Dédiée à l'activité
 - ✓ Manches courtes
 - ✓ Chaussures fermées, adaptées et lessivables
 - ✓ Cheveux court ou attachés
- L'Hygiène des mains : Préférée la FHA
 - ✓ Absence de bijoux aux mains et au poignet
 - ✓ Ongles courts
 - ✓ Absence de vernis et de prothèses ongulaires
- Les équipements de protection individuelle
 - ✓ Tablier plastique à uu
 - ✓ Gants en nitrile à longue manchette
 - ✓ Lunettes de protection
 - ✓ Masque: (symptômes d'infections respiratoires)



Les EPI

☐ Port de tablier

- ✓ à usage unique (UU) à changer:
- ✓ entre chaque chambre et local
- ✓ si visiblement souillé



☐ Port de gants

- ✓ à usage unique (UU) à changer:
- ✓ entre chaque chambre et local
- ✓ si visiblement souillés
- ✓ en nitrile et à manchettes longues



Le port des « gants de ménage » est à proscrire

Les EPI

☐ Lunettes de protection

- ✓ Risque de projection de liquides biologiques ou chimiques
 - Manipulation de produits chimique
 - Entretien de sanitaire



A désinfecter après utilisation avec un détergent-désinfectant

☐ Masque chirurgical si

- ✓ Le professionnel présente des signes d'infections respiratoire,
- ✓ En période d'épidémie de grippe, Covid...



A changer après 4h d'utilisation et si souillé

Les incontournables du bionettoyage

- Réaliser une hygiène des mains (HDM) par **friction hydroalcoolique**
- Porter un **tablier plastique à usage unique**(uu),
- Enfiler des gants à manchette à uu,
- **Aérer** la pièce,
- Evacuer les déchets , le linge et le matériel souillés.
- Procéder au **bionettoyage** des surfaces et de l'environnement du plus propre au plus sale.



RECOMMANDATION DE L'ENTRETIEN DES LOCAUX

R31

Procéder au nettoyage et/ou à la désinfection de l'environnement proche du patient (table de chevet, adaptable, lit...), des surfaces fréquemment utilisées (poignées de porte, sanitaires...) ainsi que des locaux (sols, surfaces) selon des procédures et fréquences adaptées.

Commentaire : la fréquence d'entretien doit être déterminée par l'établissement ou la structure de soins selon les niveaux de risque.

BIBLIOGRAPHIE



MERCI DE VOTRE ATTENTION